**La position du gouvernement français face aux destructions d’infrastructures financées par la France et l’Union européenne en Cisjordanie occupée**

***Proposition de question écrite au ministère des Affaires étrangères***

XYZ souhaite interpeller M. Le Drian, ministre des Affaires étrangères sur l’augmentation des démolitions d’infrastructures palestiniennes (maisons, magasins, entrepôts, puits, abris, canalisations, routes etc.) par les autorités israéliennes en Cisjordanie occupée.

Ces démolitions sont interdites par l’article 53 de la IVème Convention de Genève qui dispose également que la puissance occupante a l’interdiction de procéder à des transferts forcés de populations dans le territoire occupé (article 49).

Le Coordinateur de l’OCHA (Bureau de l’ONU pour la Coordination des Affaires humanitaires) pour les Territoires palestiniens occupés a [déclaré](https://www.ochaopt.org/content/unlawful-demolitions-west-bank-spike-during-covid-19), le 10 septembre 2020, que les démolitions et confiscations illégales de maisons et de biens n'ont jamais été aussi importantes depuis quatre ans. Selon l’OCHA, déjà [6](https://www.ochaopt.org/content/west-bank-witnesses-largest-demolition-years)89 structures ont été démolies en 2020, rendant 869 personnes sans abri, dans un contexte sanitaire particulièrement inquiétant. En effet, en pleine pandémie de COVID-19, le nombre de démolitions a atteint un pic inquiétant (en particulier entre mai et septembre 2020) et plusieurs structures de soins de santé ont été confisquées ou démolies.

Ces nombreuses démolitions sont concomitantes à une progression de la colonisation en Cisjordanie (plus de 413 000 colons y résident, hors Jérusalem-Est) et sont le signe qu’une annexion de fait est déjà en cours sur le terrain. Quand bien même l’annexion *de jure* a été suspendue à la suite des accords passés entre Israël, les Emirats arabes unis et Bahreïn, l’annexion *de facto* est tout aussi illégale qu’une annexion *de jure* et impose aux Etats tiers de prendre des mesures urgentes.

Parmi les structures saisies ou démolies par les autorités israéliennes en 2020, au moins [[6](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/demolition_monthly_report-august_2020.pdf)3](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/demolition_monthly_report-september_2020.pdf) ont été financées par l’Union européenne (UE), y compris la France. Les autorités militaires israéliennes prévoient également la [démolition](https://reliefweb.int/report/occupied-palestinian-territory/israel-demolish-european-funded-school-central-west-bank) prochaine d’une école primaire à Ras At-Tin (en Cisjordanie) dont la construction a été financée par la France et l’UE.

La France a de nouveau appelé, conjointement avec l’Allemagne, le Royaume-Uni, l’Espagne et l’Italie, le 16 octobre 2020, « *à faire cesser immédiatement la construction de colonies de peuplement, les expulsions et la démolition des structures palestiniennes à Jérusalem-Est et en Cisjordanie.* » Elle a également appelé, avec d’autres représentants européens et de plusieurs Etats membres, le 19 octobre, Israël à « *ne pas entreprendre de démolitions*» dans la zone de Masafer-Yatta, particulièrement vulnérable.

* **Quelles actions concrètes la France compte-t-elle prendre, au sein de l’Union européenne et de manière bilatérale, à l'encontre d'Israël pour empêcher ces destructions illégales d'infrastructures financées par les fonds au développement des États membres et obtenir des réparations ?**
* **Quelles démarches la France prendra-t-elle si Israël continue de rejeter les demandes de compensation ?**